



MAINTENANCE DE BÂTIMENTS DE COLLECTIVITÉS

DIPLÔME(S)

CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités (1 an) après un CAP dans le BTP

Le titulaire du **CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités** est amené à exercer son activité dans le cadre de patrimoines de collectivités :

- Petites communes, secteur sanitaire et social, petites unités de fabrication,
- Le secteur d'application est vaste et varié : écoles, stades, immeubles, hôpitaux, maisons de retraite, bâtiments commerciaux et industriels, secteurs associatifs (IME, IMP, CAT, Maisons d'enfants), complexes touristiques.

Cette activité s'exerce dans les entreprises du Bâtiment et entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien ainsi que dans les services internes de collectivités.



Le titulaire du CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités doit être capable de :

- Recenser les anomalies qui relèvent de ce secteur en vue de l'identification des interventions,
- Anticiper sur les dysfonctionnements possibles en assurant un entretien préventif,
- Maintenir en bon usage tous les éléments qui permettent l'utilisation normale d'un bâtiment à usage collectif,
- Traiter l'ensemble des informations du patrimoine immobilier à l'aide de documents adéquats concernant le stockage et l'utilisation des énergies, les vérifications périodiques, les outils d'entretien, les matériaux et matériels de réfection.
- Assurer les opérations relevant de la sécurité dans un bâtiment en état de service.

APRÈS LE CAP

CAP dans un autre domaine (1 an)

BTP CFA 54-55 - Pont-à-Mousson

☎ 03 83 81 65 65

<http://www.BTPCFA54-55.FR>

